

PRIX INFRASTRUCTURES POUR LA MOBILITÉ, BIODIVERSITÉ ET PAYSAGE



RESULTATS DU PRIX 2016

"INFRASTRUCTURES POUR LA MOBILITE, BIODIVERSITE ET PAYSAGE "

Les lauréats 2016 du Prix "Infrastructures pour la mobilité, biodiversité et paysage" (IMBP) ont été récompensés le jeudi 08 décembre 2016 à la Tour Séquoia de la Défense, en présence de Jacques Tavernier, Président de l'USIRF et Past Président de l'IDRRIM, et de Jean-Pierre THIBAULT, Inspecteur Général de l'administration du développement durable au CGEDD et Président du Jury IMBP.

Organisé par l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM) et l'ensemble des signataires de la Convention d'engagement volontaire¹ depuis 2010, le **Prix IMBP récompense chaque année les meilleures initiatives** prises par les acteurs impliqués dans la conception, la construction, la gestion, l'entretien, l'aménagement, la requalification et l'exploitation des infrastructures de mobilité (routes, rues, voies vertes, espaces publics urbains, voies ferrées et fluviales, ports, aéroports) **en faveur de la préservation, de la restauration et de la valorisation des écosystèmes de la biodiversité et du paysage.**

Le jury, présidé par Jean-Pierre THIBAULT et composé de 22 professionnels reconnus dans le domaine de la mobilité et de l'environnement, a désigné les meilleurs projets.

LES LAUREATS 2016 DU PRIX IMBP

LE GRAND PRIX IMBP DANS LA CATEGORIE "CONTINUITES ECOLOGIQUES"

Le projet « **Identification des points de conflits entre la faune sauvage et le réseau routier afin d'améliorer la transparence écologique des infrastructures** » porté par la **Direction interdépartementale des routes Centre-Est (DIR CE)**, en partenariat avec le **Museum national d'histoire naturelle (MNHN)**.

La direction interdépartementale des routes Centre-Est (DIR CE) s'est engagée depuis début 2015 dans une démarche de recensement systématique, des collisions avec la faune sauvage, sur les 1 200 km de son réseau. 1 550 collisions ont été répertoriées sur l'année 2015. Ces données ont fait l'objet d'une analyse du Museum national d'histoire naturelle (MNHN), qui a identifié 43 zones d'agréations de collisions, dont 13 de forte intensité. Les recensements se poursuivent en 2016 pour consolider ces résultats, sachant que trois années seront nécessaires pour disposer de données fiables.

L'objectif est de détecter si les points de collision sont répartis de manière aléatoire sur le réseau routier ou si les différentes espèces ont des axes préférentiels de passage, afin de mieux définir les actions appropriées. Pour pouvoir hiérarchiser les enjeux, la démarche de recensement a été lancée dans les 22 centres d'entretien et d'intervention (CEI) de la DIR CE impliquant près de 500 agents ayant suivi une formation. Afin de déterminer s'il existe des couloirs de passages privilégiés en fonction des espèces, la DIR CE

¹ Le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, l'Assemblée des départements de France, la Fédération Syntec Ingénierie, la Fédération Nationale des Travaux Publics, l'Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française et le Syndicat Professionnel des Terrassiers de France.

s'appuie, pour l'analyse de données, sur l'expertise du muséum national d'histoire naturel, avec lequel une convention a été signée en février 2015, pour 4 ans.

Cette action s'inscrit dans le cadre des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) pour permettre de mieux appréhender la transparence des infrastructures linéaires gérées vis-à-vis de la faune. A ce titre, la démarche est présentée aux gestionnaires d'infrastructures linéaires dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et PACA. Une convention vient également d'être signée avec le Cerema pour rapprocher ces données de celles produites par les associations.

Contact presse : Direction interdépartementale des routes Centre-Est (DIR CE) : Elisabeth WATTEBLED – (responsable mission qualité et développement durable) – elisabeth.wattebled@developpement-durable.gouv.fr - Tél : 04.69.16.62.36

LAUREAT DANS LA CATEGORIE "PAYSAGE URBAIN ET RURAL"

Le projet « Actions de préservation des alignements d'arbres en bordure des routes départementales de la Haute-Garonne » porté par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne

En Haute-Garonne, les alignements d'arbres situés en bordure des routes sont des éléments forts du paysage, qui participent à l'amélioration de l'environnement et représentent un véritable patrimoine culturel majeur et symbolique. En effet, avec environ 62 000 arbres implantés le long des routes départementales, la Haute-Garonne est un des départements les plus riches en alignements d'arbres.

Compte-tenu de l'importance du patrimoine arboré en bordure de routes départementales et de la volonté de le préserver, le Conseil départemental s'est engagé, depuis les années 1990 dans une démarche de surveillance des arbres d'alignement, qui vise à garantir la sécurité des usagers de la route ainsi que des riverains. L'objectif est de détecter les arbres potentiellement dangereux, présentant des défauts sanitaires ou mécaniques susceptibles de générer une rupture partielle ou totale de l'arbre.

L'organisation nécessaire au bon fonctionnement de cette surveillance des plantations d'alignement repose sur un réseau de surveillance en 3 niveaux de suivi.

Souhaitant aborder dans toute sa cohérence territoriale l'ensemble des opérations d'entretien qui sont nécessaires à une gestion durable des arbres d'alignement, et en particulier des platanes, le Conseil départemental a publié en septembre 2015 un guide de bonnes pratiques de tailles des platanes, à destination de toutes les personnes et institutions ayant en charge l'entretien de ce patrimoine vert.

Contact presse : Conseil Départemental de la Haute-Garonne : Aurélie LATTAGNANT – (Responsable Pôle Dépendances et environnement de la route) – aurelie.lattagnant@cd31.fr - Tél : 05.34.33.45.39

LAUREAT DANS LA CATEGORIE "SENSIBILISATION ET COMMUNICATION"

Le projet « Sensibilisation des salariés à la démarche environnementale » porté par la FRTP Poitou-Charentes, en partenariat avec l'Entreprise Eiffage Route sud-ouest et l'Entreprise RE TP.

Suite à la signature de plusieurs conventions d'engagement volontaires, concernant les problématiques environnementales, la FRTP Poitou-Charente s'est interrogée sur la sensibilisation des salariés du secteur des travaux publics aux démarches environnementales, compte tenu des procédures pouvant être vécues comme contraignantes par les salariés. Afin de mettre en avant pourquoi et en quoi l'environnement et la biodiversité doivent être préservés, la FRTP a fait le choix de sensibiliser les salariés avec un support innovant et expérimental qui permette une intégration immédiate et intuitive de cet objectif principal.

Tout comme il existe dans beaucoup d'entreprises le «¼ d'heure sécurité », la FRTP a choisi de tester le « ¼ d'heure environnement » par la création d'une intervention théâtrale de 15-20 mn pouvant être jouée sur

des chantiers. Pour cela, la structure « Brasseurs d'idées » a travaillé en lien avec les 2 entreprises partenaires pour finaliser les interventions mais également créer un outil d'évaluation. Suite à cette journée de sensibilisation et les deux phases d'enquête, la démarche expérimentale a été jugée plutôt satisfaisante, compte tenu des retours des salariés et des résultats des enquêtes.

Les entreprises partenaires étudient les suites à donner à cette expérimentation avec la commission développement durable de la fédération avec pour ambition la création de nouveaux supports de sensibilisation (fiches pédagogiques, application smartphone).

Contact presse : FRTP Poitou-Charentes : Liliane BAIJARD – (secrétaire générale) – pchar@fntp.fr - Tél : 05 49 61 49 75

LAUREAT DANS LA CATEGORIE "GENIE ECOLOGIQUE"

Le projet « Gestion des renouées asiatiques invasives » porté par Noremat en partenariat avec ENSAIA - Université de Lorraine, Floraine et l'Association des Amis de la Chèvre de Lorraine.

Les renouées asiatiques invasives ont été introduites en Europe au XIX^{ème} siècle pour leurs qualités ornementales. Échappées des jardins, elles ont colonisé les bords de cours d'eau et les friches sur tout le territoire français. Elles représentent une menace pour la biodiversité mais également un danger pour les infrastructures et pour les usagers de la route. Leurs facultés biologiques extraordinaires leur permettent d'envahir les bords d'infrastructures, posant ainsi des problèmes de vieillissement prématuré des chaussées, des fossés, ou des digues, mais aussi de sécurité.

Le projet de gestion des renouées asiatiques invasives en bord d'infrastructures comprend trois actions principales : synthétiser les connaissances sur les renouées asiatiques invasives, mettre en pratique différentes méthodes de lutte sur la biologie de la plante et s'assurer de la possibilité de valorisation des coproduits de renouées par méthanisation en toute innocuité. Ces méthodes de lutte seront testées sur des massifs expérimentaux et leur efficacité sera évaluée, en prenant en compte les problématiques et contraintes technico-économiques des gestionnaires d'infrastructures. Le volet méthanisation sera pratiqué à l'échelle laboratoire puis dans un méthaniseur agricole.

L'objectif principal de ce projet de gestion des renouées asiatiques est de fixer des préconisations méthodologiques simples, peu coûteuses et efficaces de lutte contre ces invasives, afin de les diffuser très largement aux gestionnaires des routes et des paysages. Ce projet a l'ambition de faire émerger des techniques curatives adaptées aux contraintes des gestionnaires d'infrastructures. Il s'agit de rechercher des solutions innovantes et complémentaires aux méthodes actuelles.

Contact presse : Noremat : Bruno Chanudet-Buttet – (Chargé de mission) – b.chanudet@noremat.fr- Tél : 06 31 34 58 37

MENTION DU JURY

Le projet « Proposition de démarche complète pour concilier les enjeux d'une station majeure d'espèce protégée » porté par la SNCF DIRECTION TRANSILIEEN, en partenariat avec SYSTRA, Rainette et Colas Ile de France Normandie.

Dans le cadre d'une opération de création d'un atelier-garage pour le stationnement et la maintenance des rames du Tram-Train Massy-Evry – projet déclaré d'utilité Publique par arrêté préfectoral du 22 août 2013, une population exceptionnelle d'orobanches pourprées (orobanche purpurea), espèce protégée au niveau régional, a été recensée sur le site pressenti pour l'implantation du projet, ainsi que d'autres espèces faunistiques protégées.

Reprenant la doctrine « Eviter, Réduire, Compenser » applicable à tout projet ayant un impact environnemental, la SNCF a mis en œuvre des études afin de trouver une alternative satisfaisante qui permettrait de déplacer le projet sur un autre site afin de préserver les espèces protégées et leurs habitats. Malgré les contraintes fortes imposées par la sensibilité du milieu naturel, seul le site de Massy-Palaiseau ne présentait pas de contraintes rédhibitoires pour la réalisation du projet. C'est pourquoi il a été décidé de retenir ce site et de confier au bureau d'étude SYSTRA une mission de réduction maximale de l'empreinte écologique du projet, en adaptant l'implantation de telle manière que la majorité de la population d'Orobanches pourprées (90% de la population) et son habitat de pelouses sèches soient préservées au cœur du site.

Lors de la réalisation de l'atelier-garage, l'entreprise de travaux publics Colas Ile-de-France Normandie a adapté ses méthodes de travail pour répondre à ces enjeux environnementaux, en mettant en œuvre des moyens organisationnels, techniques et humains spécifiques. De plus, un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope et un Espace Naturel Sensible sont en cours d'instruction sur la zone préservée au cœur du futur atelier-garage et un Plan Régional d'Action en faveur de l'orobanche pourprée a été lancé en 2015 en partenariat avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

Contact presse : SNCF Direction Transilien : William BRABAN – (Directeur d'Opération Délégué) – William.braban@sncf.fr - Tél : 06 13 48 39 43

Contact presse : marine.havard@idrrim.com | 01.44.13.32.99 | www.idrrim.com

Créé en 2010, L'IDRRIM (Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité) fédère l'ensemble des acteurs publics et privés de la communauté des infrastructures de transport. Plateforme d'échanges, l'IDRRIM à vocation à répondre aux problématiques de ses adhérents, à concevoir des documents de référence et promouvoir le savoir-faire français à l'international.

PARTENAIRES MEDIAS

